

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS**  
**SEANCE DU 24 JUIN 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Séance du lundi 24 juin 2024**

**Délibération n°093\_240624****Cession des parcelles départementales cadastrées CV 455, CV 1001 et CV 1006 au profit de la Commune de Saint-Louis**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 18 juin 2024, dématérialisée et affranchie le 18 juin 2024, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone Veil à Saint-Louis sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA <sup>3</sup> M. Thibaud CHANE WOON MING Mme Claudie TECHER Mme Yannicke SEVERIN M. Imran HATTEEA Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Sylvain ARTHEMISE Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE M. René Claude MARIMOUTOU M. Jean Michel FLORENCY M. Jérémy TURPIN M. Romain GIGANT Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD M. Jean François PAYET Mme Marie Françoise GASTRIN Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY M. Hanif RIAZE Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE M. Mickaël Gérard CHAMAND M. Olivier LAMBERT	M. Eric FONTAINE  Mme Marie Ludivine IMACHE Mme Marie Julie DIJOUX Mme Marie Joëlle JOVET M. Bernard MARIMOUTOU M. Bruno BEAUVAL Mme Camille CLAIN Mme Linda MANENT <sup>1-2-4</sup>	M. Jean François PAYET M. Sylvain ARTHEMISE  Mme Marie Françoise GASTRIN Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Imran HATTEEA Mme Claudie TECHER M. Hanif RIAZE	M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT M. Alix GALBOIS Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

<sup>1</sup>Procuration donnée à M. Hanif RIAZE pour les délibérations n°087 à 088

<sup>2</sup>Présente pour les délibérations n°089 à 91

<sup>3</sup>N'a pas pris part au vote de la délibération n°089, se retire de la salle et a fait désigner par le Conseil municipal le président de séance pour le vote de cette affaire.

<sup>4</sup>Procuration donnée à M. Hanif RIAZE pour les délibérations n°92 à 98

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS  
SEANCE DU 24 JUIN 2024**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.


	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour la délibération n°87	25	8	12	0	33	0	0
Pour la délibération n°88	25	8	12	0	32	0	1
Pour la délibération n°89	25	7	12	0	31	0	1
Pour la délibération n°90	26	7	12	0	32	0	1
Pour la délibération n°91	26	7	12	0	33	0	0
Pour les délibérations n°92 à 98	25	8	12	0	33	0	0

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



  
Juliana M'DOIHOMA

 <i>Ville de passion!</i>	<b>Conseil municipal - Séance du 24 juin 2024</b> <b>Délibération n°093_240624</b>	<b>Pôle</b> <b>Développement</b> <b>Territorial Durable</b>
	<b>Cession des parcelles départementales</b> <b>cadastrees CV 455, CV 1001 et CV 1006 au</b> <b>profit de la Commune de Saint-Louis</b>	<b>Direction de</b> <b>l'Aménagement et</b> <b>de l'Urbanisme</b>

## I – RAPPORT DE PRESENTATION

### Exposé des motifs

La Maire informe l'Assemblée, que la commission permanente du Conseil Départemental a adopté dans sa séance du 7 mai 2024, la cession à la Commune de Saint-Louis d'un ensemble de parcelles sur le secteur de Gol les Hauts afin de permettre la réalisation du projet d'aménagement dit « terrain Bory ».

Si l'approbation en Conseil municipal le 9 avril 2024 de la convention anticipée entre le Département et la Commune a permis d'engager la phase opérationnelle du projet, la cession définitive par le Département des parcelles CV 455, CV 1001 et CV 1006 vient concrétiser l'acquisition formelle par la Commune des terrains sus mentionnés.

Etant donné le caractère d'intérêt général du projet, le Département propose de céder ces 3 parcelles d'une contenance de 17 120m<sup>2</sup> à l'euro symbolique.

Pour rappel, le programme d'aménagement en cours d'exécution prévoit la requalification des terrains actuellement en friches avec la réalisation :

- d'un parcours de santé,
- de terrains de pétanque,
- de stationnement,
- de plateaux sportifs,
- d'aires de fitness,
- de locaux techniques permettant la gestion du site et de sanitaires.

La première pierre a été posée le 28-05-2024 en présence, notamment de M. Le Président du Département et de Mme le Maire, afin de lancer le chantier de ce parc sportif & de loisirs.

## II – DELIBERATION

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**VU** la délibération de la commission permanente du Département en date du 7 mai 2024.

**VU** l'avis des domaines en date du 4 avril 2024.


**Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

**Article 1** – D'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées CV 455-1001-1006, à l'euro symbolique.

**Article 2** – D'autoriser la Maire ou l'élu.e délégué.e à signer les actes à intervenir concernant l'acquisition des terrains à venir.

**Vote : 33 pour**

La Maire,



Juliana M'DOIHOMA



**Le présent document est certifié exécutoire  
Etant transmis en Sous-Préfecture le  
Et publié le**